

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
CINQ MAI DEUX MILLE ONZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 26 avril 2011

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint

Membres : M. SOWA Marc, Mme VIGER Nathalie, MM. QUESSE Bernard, CINGAL Jacky, LECASSE Yves, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mmes CHAUVET Sylvie, LE ROUX Béatrice, MM. VOTTIER Didier, TONINI Dino, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BILLARD Annie, BLOUIN-YGOU Diane, DUBOS Martine

REPRÉSENTÉS : Mme BLOUIN-YGOU par Mme VIGER, Mme DUBOS par M. SOWA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GERBER Alain

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 7 AVRIL 2011

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

1 – TARIFS SÉJOURS CENTRE DE LOISIRS

Suite à la commission des finances du 3 mai 2011, la proposition faite est la suivante, sachant que la commission demande des précisions à la directrice de la jeunesse :

- bilan session avril 2011 pour les adolescents (nombre participants, animations, coûts et conclusions).
- interrogation sur les séjours d'été : coûts assez équivalents et tarif séjour Arville plus élevé que séjour court adolescents (commission souhaite coût transport, hébergement avec nourriture, activités...).
- nombre d'enfants pour le séjour d'Arville (pourquoi 14) et le nombre d'animateurs encadrants ceux-ci.

La commission des finances propose de porter à 20 % le différentiel pour les hors commune (comme demandé aux associations de la commune pour leurs adhérents extérieurs).

➤ **Stage théâtre**

Un stage théâtre a été organisé du 26 au 29 avril 2011 pour 15 adolescents. Le coût du stage est de 80 € par enfant pour 4 jours.

La commission des finances propose de retenir ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix « pour » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, DUBOS par procuration, LE ROUX, MORVAN, MM. SOWA, QUESSE, TERREUX, CINGAL, LECASSE, CASTRES, THILL, GERBER, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 1 « Abstention » (Mme CHAUVET), émet un avis favorable à la tarification de 80 € par enfant pour le stage théâtre des adolescents.

➤ **Séjour court 13/17 ans à Hénouville en juillet 2011**

Quinze adolescents pourront participer à ce séjour qui a pour but de faire découvrir aux jeunes le nautisme, le VTT, le tir à l'arc et l'escalade. Un grand jeu est organisé à la fin du séjour. Ce séjour se déroulera du 19 au 22 juillet 2011 sur la base de plein air d'Hénouville.

Ce séjour est ouvert en priorité aux adolescents de Saint Jacques sur Darnétal. Toutefois les jeunes hors commune, notamment ceux fréquentant habituellement le centre de loisirs pourront y participer.

Le coût du séjour (transport, hébergement, adhésion, repas, animation) est de 3.281 € hors personnel.

Il est proposé de fixer le tarif de base du séjour à 220 euros. Ce qui correspond au coût du séjour (frais d'organisation, transport, hébergement, personnel encadrant).

Afin de rendre ce séjour accessible à tous, il vous est proposé une grille de participation des familles en fonction de leurs ressources. Cette participation s'appuie sur le calcul d'un quotient familial.

La participation financière communale sur la dégressivité des tarifs sera prise en charge par le CCAS.

Monsieur SOWA : Les modulations de quotient n'interviennent que pour les Saint Jacques ?

Madame le maire : Oui, sachant qu'il existe pour les habitants de Roncherolles sur le Vivier, une convention avec la commune par laquelle ils payent le prix des habitants de Saint Jacques, et le différentiel est réclamé à la commune de Roncherolles sur le Vivier.

Proposition de tarifs :

Quotient familial 2010	QF<250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1000 à 1500	>1500	Hors commune
% de participation des familles / au prix du séjour	50%	60%	70%	80%	90%	100%	
Prix	110	132	154	176	198	220	265

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix « pour » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, DUBOS par procuration, LE ROUX, MORVAN, MM. SOWA, QUESSE, TERREUX, CINGAL, LECASSE, CASTRES, THILL, GERBER, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 1 « Abstention » (Mme CHAUVET), émet un avis favorable à la tarification ci-dessus pour le séjour des 13/17 ans à Hénouville.

➤ **Séjour court 8 / 12 ans à Arville en juillet 2011**

Quatorze enfants pourront participer à ce séjour qui a pour but de faire découvrir aux enfants le thème du moyen-âge (fabrication de pain, tir à l'arc, grand jeu, poney). Ce séjour se déroulera du 26 au 28 juillet 2011 sur le site de la Commanderie d'Arville.

Ce séjour est ouvert en priorité aux enfants de Saint Jacques sur Darnétal. Toutefois les enfants hors commune, notamment ceux fréquentant habituellement le centre de loisirs pourront y participer.

Le coût du séjour (transport, hébergement, adhésion, repas, animation) est de 3.168 € hors personnel.

Il est proposé de fixer le tarif de base du séjour à 250 euros. Ce qui correspond au coût du séjour (frais d'organisation, transport, hébergement, personnel encadrant).

Afin de rendre ce séjour accessible à tous, il vous est proposé une grille de participation des familles en fonction de leurs ressources. Cette participation s'appuie sur le calcul d'un quotient familial. La participation financière communale sur la dégressivité des tarifs sera prise en charge par le CCAS.

Proposition de tarifs :

Quotient familial 2010	QF<250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1000 à 1500	>1500	Hors commune
% de participation des familles / au prix du séjour	50%	60%	70%	80%	90%	100%	
Prix	125	150	175	200	225	250	300

Madame VIGER : Ce séjour présente un coût important de transport, si le tarif n'est pas le bon, faudra-t-il revoir le tarif du séjour ?

Madame le maire : Oui le coût ne sera pas le même, cela fait partie des interrogations de la commission des finances.

Madame CHAUVET : Existe-t-il une liste d'attente ?

Madame le maire : Sur le séjour adolescents c'est presque complet. Pour les enfants en général ça fonctionne bien.

Madame CHAUVET : Beaucoup de familles bénéficient elles de la dégressivité ? Et quelles tranches ?

Madame le maire : En 2010, 5 familles en ont bénéficié. Un état vous sera fourni.

Monsieur LECASSE : Le tarif des hors commune a-t-il été fixé par rapport à l'équilibre des comptes ?

Madame le maire : Non, il est en cohérence avec les 20 % appliqués par les associations.

Madame CHAUVET : Les hors commune sont inscrits si le nombre de places n'est pas atteint ?

Madame le maire : Oui, les Saint Jacques sont prioritaires, puis les enfants fréquentant régulièrement le centre, puis ceux accrochés par les propositions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix « pour » (Mmes PIGNAT, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, DUBOS par procuration, LE ROUX, MORVAN, MM. SOWA, QUESSE, TERREUX, CINGAL, LECASSE, CASTRES, THILL, GERBER, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 1 « Abstention » (Mme CHAUVET), émet un avis favorable à la tarification ci-dessus pour le séjour des 8/12 ans à Arville.

2 – DÉSIGNATION DE VENELLES

Madame le maire laisse la parole à Monsieur LECASSE délégué à la commission environnement pour présenter au conseil municipal la réhabilitation de venelles sur la commune.

Monsieur LECASSE propose de leur donner un nom.

Les circuits de randonnée devraient être au point courant juin 2011.

La réhabilitation de ces sentes a été réalisée par les employés communaux (que je remercie) et par un centre d'aide par le travail (handicapés).

Cinq chemins sont ainsi concernés, certains possédant déjà une désignation.

La commission environnement se pose la question de la désignation « sente » ou « venelle » (l'une étant un terme plus rural et l'autre désignant un chemin entre deux murs), voire « sentier » ou « chemin ».

Les propositions de la commission environnement :

1/ Hameau de Bellevue à Hameau de Quevreville et sente du Merisier à hameau de Bellevue : Par habitude a été désigné : le chemin du facteur (pas de débat en commission)

2/ Centre village (chemin du Pont Bleu) à zone d'activités de la Briqueterie : Officiellement sentier de la Table de Pierre. Proposition Chemin de la Briqueterie ou de la Table de Pierre.

3/ Rue des Vatines – Rue du Bois Tison : Chemin entretenu par des riverains reliant ces deux rues : Proposition de noms d'animaux : Ecureuil ou renard.

4/5/ Rue Verte – Rue du Bois Tison :

Proposition pour l'une : Sente de l'orvet ou des coccinelles, pour l'autre sente du hérisson ou de l'épeire diadème (araignée commune).

Monsieur GERBER : On pourrait les dénommer « chemins » comme les chemins de randonnée pour éviter toute confusion.

Madame le maire propose au vote cette dénomination de « chemin »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour employer la dénomination « chemin ».

Madame le maire propose de délibérer sur chacune des désignations :

1/ Hameau de Bellevue à Hameau de Quevreville et sente du Merisier à hameau de Bellevue : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la désignation « Chemin du Facteur ».

2/ Centre village (chemin du Pont Bleu) à la zone d'activités de la Briqueterie – rue de la Table de Pierre : Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la désignation « Chemin de la Table de Pierre ».

3/ Rue des Vatines – Rue du Bois Tison : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour le chemin de l'Ecureuil (Mmes LE ROUX, DUBOS par procuration, CHAUVET, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MORVAN, MM. VOTTIER, TONINI, HEBERT, SOWA, TERREUX, CINGAL) et 6 voix pour le chemin du renard (MM. QUESSE, LECASSE, THILL, CASTRES, GERBER, Mme PIGNAT) émet un avis favorable à la désignation « Chemin de l'Ecureuil ».

4/5/ Rue Verte – Rue du Bois Tison :

Pour le premier chemin en partant de la rue des Canadiens à droite dans l'entrée de la rue : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour le chemin des Coccinelles (Mmes LE ROUX, DUBOS par procuration, VIGER, BLOUIN-YGOU par procuration, MORVAN, CHAUVET, MM. CASTRES, THILL, SOWA, TERREUX, QUESSE, CINGAL, GERBER, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 2 voix pour le chemin de l'Orvet (Mme PIGNAT, M. LECASSE) émet un avis favorable à la désignation « Chemin des Coccinelles ».

Pour le 2^{ème} chemin parallèle : Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour le chemin du Hérisson (M. SOWA, QUESSE, TERREUX, CINGAL, CASTRES, THILL, GERBER, HEBERT, Mmes VIGER, BOUIN-YGOU par procuration, CHAUVET, MORVAN) et 6 voix pour le chemin de l'Epeire Diadème (Mmes PIGNAT, LE ROUX, DUBOS par procuration, MM. LECASSE, VOTTIER, TONINI) émet un avis favorable à la désignation « Chemin du Hérisson ».

Monsieur GERBER : Les chemins seront-ils entretenus ?

Madame le maire : Oui, ils seront intégrés dans l'entretien annuel.

Monsieur HEBERT : Pour information, le chemin partant de la rue des Vatines en direction de la Meslay semblerait praticable.

Monsieur LECASSE signale qu'il s'agit de la première phase de mise en place des sentiers de randonnée. La prochaine sera de réaliser la liaison Roncherolles / St Aubin Epinay.

Un autre circuit plus court sera envisagé à l'intérieur du village.

3 – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Donation de tableaux d'une artiste**

Madame le maire présente au conseil municipal la donation de tableaux faite par l'époux de Madame MALANDIN Maryka, artiste locale décédée.

Il s'agit de quatre toiles encadrées qui seront accrochées en mairie.

Monsieur TONINI : Ils pourraient être mis dans le futur centre socioculturel ?

Madame le maire : Le souhait premier de la famille est qu'ils soient suspendus en mairie.

Le conseil municipal accepte ce don qui rentrera dans le patrimoine de la mairie et remercie la famille de Mme MALANDIN.

➤ **Avenant N° 1 – Marché Territoires Sites et Cités**

Madame le maire présente au conseil municipal l'avenant N° 1 présenté par le Bureau d'études Territoires sites et cités, suivant le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Nous arrivons à la fin de la procédure. Une réunion publique est prévue le 24 mai 2011. Le document finalisé sera présenté avant celle-ci.

Le programme projeté aux heures d'ouverture de la mairie relatera ce que l'on verra le jour de la réunion.

Les personnes publiques associées sont convoquées le 27 mai 2011, elles auront 2 mois pour donner leur avis. Au prochain conseil municipal, celui-ci devra arrêter le projet puis une enquête publique de 1 mois sera organisée.

Le marché initial de 27.475 € HT (32.860,10 € TTC), ne couvre pas la totalité des réunions de concertation organisées depuis 2009, soit 12 réunions supplémentaires. Pour rappel, le dossier a commencé en 2006, arrêté, il a été repris par la nouvelle municipalité. Il a fallu tout reprendre, et la complexité (zones, règlement, application des nouvelles lois...) a provoqué ces réunions complémentaires.

L'avenant N° 1 se monte à 5.850 € HT soit 6.996.60 € TTC. Les crédits ne sont pas suffisants au budget primitif 2011.

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver l'avenant N°1 et de prendre une décision modificative budgétaire de la façon suivante :

Art 020 - Dépenses imprévues d'investissement – 7000.00 €,

Art. 202 - Frais document d'urbanisme + 7000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la décision modificative budgétaire N° 1 /2011.

➤ **Transfert voiries communales à la CREA**

Monsieur CASTRES adjoint à l'urbanisme, présente au conseil municipal les conditions de transfert des voiries communales à la CREA.

A compter du 1^{er} janvier 2012, la CREA récupère la compétence voirie pour les communes de moins de 4500 habitants.

Après réunion avec les services de la CREA, un audit de la voirie a été fait en totalité (une voirie est classée en état moyen). Il a aussi pris en compte la planification des travaux prévus.

La commune en coopération avec les services, détermine la voirie à faire et engage les travaux nécessaires.

Pour les travaux d'entretien de voirie (rebouchage de trous), la prise en charge par la CREA ou la commune n'a pas encore été déterminée. Une décision doit être prise rapidement.

Monsieur CINGAL : Comment se répartira le budget de la CREA entre les différentes communes ?

Monsieur CASTRES : L'audit des communes a repris l'état sur trois ans des investissements réalisés par chaque commune. Les engagements pour travaux en cours seront prioritaires.

Notre participation est en fonction du mètre linéaire de voirie, sur Saint Jacques sur Darnétal, cela représente 20 km, hors départementales et nationale.

Un roulement de travaux se fera ensuite comme pour l'assainissement.

Cette façon de travailler existait déjà sur la communauté de Ste Austreberthe.

La CREA prend à sa charge, lors de travaux, la route et les accotements ou trottoirs. Pour les départementales, les travaux se font de fil d'eau à fil d'eau, donc il existe une interrogation sur celles-ci.

➤ **Plan déplacement urbain**

Monsieur CASTRES fait le point sur le plan de déplacement urbain.

Les cars du Département pourront être utilisés pour se déplacer dans l'agglomération.

Un titre de transport unique sera mis en place (train, bus CREA, car Département), jusqu'à présent il s'agissait de systèmes différents.

Des parkings seront positionnés aux entrées de l'agglomération afin de désengorger la ville. Une proposition de parking est en cours sur notre commune à Forgettes.

➤ **Fermeture de classe**

Madame PIGNAT donne la parole à Monsieur TONINI qui souhaite un vote de motion contre la fermeture de classe prévue à l'école maternelle Duval-Legay.

En septembre, la situation peut être revue, il nous faut donc maintenir le soutien aux familles.

Monsieur CASTRES : En réalité, les effectifs sont suffisants pour conserver la quatrième classe.

Madame le maire : Les communes sont concernées par ces fermetures, une commune a déjà voté contre la fermeture de classes. Si les élus soutiennent l'action cela apporte plus de poids.

Madame VIGER remarque qu'à la dernière manifestation il y avait peu de mobilisation de Saint Jacques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix « pour » (Mmes PIGNAT, DUBOS par procuration, BLOUIN-YGOU par procuration, VIGER, LE ROUX, CHAUVET, MORVAN, MM. THILL, CASTRES, SOWA, TERREUX, CINGAL, LECASSE, VOTTIER, TONINI, HEBERT) et 2 « abstentions » (MM. GERBER, QUESSE) émet un vote de motion contre la fermeture de classe de l'école maternelle Duval-Legay.

➤ *Madame le maire laisse la parole à Monsieur TERREUX qui la sollicite*

Madame le Maire, Je m'inquiète de l'atmosphère qui règne dans notre commune et dont souffrent certains de nos concitoyens.

Je pense notamment, à une nouvelle affaire d'urbanisme qui aurait pu se régler à l'amiable et qui s'est retrouvée devant le tribunal administratif pour y être jugée.

La cour d'appel de Douai a condamné la mairie à payer 1000 euros de dommages et intérêts à Mr Hacquet sans compter les frais d'avocats pour la rédaction du mémoire en appel qui seront bien entendu supportés par les contribuables.

De plus, les suites de cette affaire vont être préjudiciables pour la mairie car Mr Hacquet va assigner la partie adverse au Tribunal de Grande Instance pour demander la destruction du bâtiment.

Par conséquent, la partie adverse peut se retourner contre la mairie afin d'obtenir une participation financière pour le coût de destruction.

Cette affaire aurait pu se traiter à l'amiable.

Sachez Mme le Maire que,
les saint Jacquais en ont assez de ne pas être pris au sérieux quand vous les recevez, de ne pas avoir de réponse à leur courrier, et de ne pas promouvoir, un climat de médiations avec une détermination à trouver des solutions.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 45.

Conforme à la publication du 12 mai 2011.